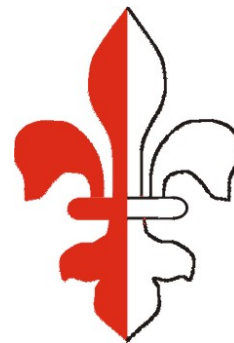


# Contrat de location du Pavillon St-Nicolas de Flüe



Propriétaire : **Groupe scout St-Nicolas de Flüe – Vicques**

Locataire ou nom du groupe : \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse exacte : \_\_\_\_\_

Date de la location : \_\_\_\_\_

Remarque (préparation,...) : \_\_\_\_\_

Genre de manifestation : \_\_\_\_\_

Prix : La location se monte à 200 francs pour 1 jour, 300 francs pour 2 jours, 400 pour 3 jours.

Annulation : L'annulation de la réservation est possible 30 jours au minimum avant le jour de la location. Au-delà de ce délai, le 80 % du montant de la location sera exigé à titre d'indemnités. Sont réservés les cas de force majeure.

Païement : A la remise des clés en espèce.

Mineurs : Le locataire nommé ci-dessus et signataire est obligatoirement une personne de 18 ans ou plus et est responsable du respect des termes de ce contrat.

Restrictions : Suite à de nombreux problèmes, (nuisances sonores et déprédations des locaux) le chalet des scouts ne sera plus loué pour des soirées où la consommation d'alcool est favorisée. La société se réserve le droit de refuser des demandes de location sans avoir à se justifier.

Responsabilité : Les dommages éventuels causés durant la location seront facturés au locataire.

Remise des clés : Les clés sont à quérir et à rapporter chez le gérant, coordonnées à la 2<sup>ème</sup> page du contrat.

Disponibilité des locaux : Les locaux seront disponibles en principe **le matin de la location dès 9h30**. Les locaux seront **rendus** le lendemain de la location **au plus tard à 8h00**.

Décorations : Le **ruban adhésif** transparent (Scotch) est **interdit**, seules les punaises au plafond sont autorisées.

Nettoyages : A la fin du séjour les locaux loués seront rendus propres et en ordre par le locataire. En cas de non-convenance, le nettoyage sera facturé 80.- de l'heure. Veuillez vérifier les points suivants :

- **Ranger la vaisselle propre**
- **Ranger les tables et les chaises propres**
- **Récurer la cuisine**
- **Récurer et nettoyer les W-C**
- **Récurer le hall d'entrée (aspirer le tapis)**

- Nettoyer la salle
- Ranger le matériel de nettoyage
- ...

Nuisances sonores : Les locataires sont tenus de respecter le règlement communal en matière de nuisance sonore. Les scouts déclinent toute responsabilité en cas de plainte. Si les locataires écoutent de la musique, il est obligatoire de fermer porte et fenêtres.

Déchets : **Les sacs à poubelle et autres déchets seront repris dans votre lieu de domicile.**

Linges : **Aucun linge de cuisine, torchon ou serpillière n'est à disposition des locataires.** Ne pas oublier de vous en munir. Merci.

**DROIT DES PROPRIETAIRES**

Les scouts se réservent le droit d'accéder à leur local privé à l'étage et à leur matériel lorsque les locataires préparent la salle.

\_\_\_\_\_ , le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ Le locataire : \_\_\_\_\_

Vicques, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_ Le gérant : \_\_\_\_\_

Votre réservation sera effective dès que vous aurez retourné un exemplaire du contrat à l'adresse ci-dessous. Merci.

Adresse du gérant :

Pierre et Cyrielle Bron  
 Impasse des Charmes 10  
 2824 Vicques

032 435 17 93

